FISCALITÉ DES PARTICULIERS

Impôt sur la fortune immobilière (IFI) : évaluer, déclarer et sécuriser les positions

La déclaration au titre de la fortune immobilière concentre les difficultés sur trois points : déterminer ce qui entre dans l'assiette valoriser des biens rarement comparables et justifier les dettes déduites. Les structures sociétaires compliquent encore l'exercice. Les rectifications portent surtout sur la valeur retenue et sur le caractère professionnel allégué. Cette journée s'adresse à des praticiens confirmés. Elle traite la détermination de l'assiette la valorisation des titres de sociétés à prépondérance immobilière les règles de déduction du passif et la préparation d'un dossier justificatif. Les cas travaillés portent sur des patrimoines détenus par sociétés interposées.

DURÉE	MODALITÉ	TARIF	DÉLAI D'ACCÈS
1 jour — 7 h	**Présentiel ou à distance**	**À partir de 1 405 € HT**	**11 jours ouvrés après validation du financement.**

Mon Pôle Formation est un organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION** — certificat n° 76 31 02622 31 (SGS ICS)

01 Public visé et prérequis

PUBLIC VISÉ
Conseillers en gestion de patrimoine notaires avocats et banquiers privés traitant des patrimoines immobiliers.

PRÉREQUIS
Pratique de la fiscalité patrimoniale et des structures de détention immobilière.

POSITIONNEMENT À L'ENTRÉE
Analyse du besoin et test de positionnement. Vos réponses sont partagées avec votre formateur afin d'adapter la formation à votre niveau et votre contexte professionnel.

02 Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Déterminer les biens et droits immobiliers entrant dans l'assiette imposable
- Valoriser des titres de sociétés détenant de l'immobilier et justifier la méthode retenue
- Appliquer les règles de déduction du passif et leurs limitations
- Traiter les cas d'exonération liés à l'exercice d'une activité professionnelle
- Constituer un dossier justificatif opposable en cas de demande de l'administration

03 Programme détaillé

M1 Assiette et détention indirecte

- Savoir ce qui est imposable
- Biens et droits immobiliers concernés
- Détention par sociétés et chaînes de participation
- Traitement des biens affectés à une activité professionnelle
- Cas des démembrements de propriété
- Cas pratique : Détermination de l'assiette d'un patrimoine détenu à travers plusieurs sociétés civiles.

M2 Valorisation et justification

- Défendre la valeur retenue
- Méthodes de valorisation des immeubles
- Valorisation des titres de sociétés à prépondérance immobilière
- Décotes invoquées et conditions de leur acceptation
- Constitution du dossier de valeur
- Atelier : Rédaction de la note de valorisation d'un immeuble locatif détenu par une société civile.

M3 Passif et sécurisation

- Maîtriser les déductions et le risque
- Dettes déductibles et exclusions
- Limitations applicables aux patrimoines les plus importants
- Cohérence entre déclarations successives
- Préparation de la réponse à une demande de l'administration
- Mise en situation : Réponse à une proposition de rectification portant sur une décote appliquée sans justification.

04 Modalités pédagogiques, méthodes et moyens

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES
Présentiel ou à distance

LIEU / FORMAT
Dans vos locaux — jusqu'à 10 collaborateurs, Paris — Présentiel, À distance — Classe virtuelle

MÉTHODES MOBILISÉES
• Apports théoriques, ateliers et cas pratiques. Support de cours numérique et fiches méthodes fournis.

ENCADREMENT
Formateurs qualifiés et expérimentés, experts de leur domaine, sélectionnés par Mon Pôle Formation.

05 Modalités d'évaluation et de suivi

ÉVALUATION DES ACQUIS
• QCM et mises en situation. Évaluation des acquis en début et en fin de parcours, évaluation à chaud et à froid à 60 jours.

SUIVI DE L'EXÉCUTION
• Émargement des participants
• Certificat de réalisation remis à l'issue de la formation

SANCTION DE LA FORMATION
Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

06 Type de reconnaissance

Formation non certifiante — Attestation de fin de formation et certificat de réalisation remis à chaque participant.

07 Modalités d'accès, financement et tarifs

MODALITÉS D'INSCRIPTION
Inscription en ligne, par téléphone, par devis ou via votre OPCO.

DÉLAI D'ACCÈS
11 jours ouvrés après validation du financement.

FINANCEMENTS POSSIBLES
• OPCO et plan de développement des compétences
• FAF et CFP
• France Travail
• Paiement jusqu'à 6 fois sans frais

DATES / SESSIONS
Entrées permanentes

FORMULE	DÉTAIL	TARIF

Inter-entreprises	-10 % dès 2 participants, -15 % dès 3, -20 % à partir de 4 inscrits sur la même session.	**À partir de 1 405 € HT**

Prix nets — exonération de TVA, article 261-4-4° du CGI.

08 Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez notre référent handicap pour construire une solution adaptée : contact@monpoleformation.fr

RÉFÉRENT HANDICAP
Tiffany LESTROUBAC

CONTACT
contact@monpoleformation.fr

09 Indicateurs de résultats

INDICATEUR	RÉSULTAT	MODALITÉS DE CALCUL
Taux de satisfaction	**N/A**	Moyenne des notes de satisfaction des stagiaires sur les 12 derniers mois
Taux d'abandon	**N/A**	Calculé sur les 12 derniers mois

Résultats arrêtés au 26/09/2026. N/A : donnée non disponible ou effectif insuffisant sur la période.

10 Contacts

INSCRIPTIONS ET INFORMATIONS
contact@monpoleformation.fr
01 87 66 57 66

ADRESSE
10a rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 76420 Bihorel

RÉCLAMATIONS
Par e-mail : contact@monpoleformation.fr